

## Communiqué de presse 17 décembre 2021

### Loi de programmation de la recherche : 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre par l'ANR

La loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 a été promulguée le 24 décembre 2020 pour redonner une croissance budgétaire à la recherche française, offrant des perspectives pour renforcer sa place sur la scène internationale. Au travers de cette loi, l'ANR voit d'une part ses missions confortées dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation, et d'autre part ses moyens d'intervention renforcés permettant de mieux répondre aux besoins des laboratoires et des établissements de recherche. Retour sur la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre.

#### Un accroissement des moyens pour la recherche française

Dès 2021, le budget d'intervention de l'agence est passé de 746 M€ à 1 190 M€ en autorisations d'engagement, un niveau inédit depuis la création de l'ANR. Cette augmentation historique a bénéficié du plan de France Relance à hauteur de 286 M€. En plus de ces moyens de soutien aux projets de recherche, plus de 100 M€ sont spécifiquement dédiés aux mesures de soutien à l'emploi de R&D dans le secteur privé.

Cette augmentation de moyens a permis de répondre aux objectifs suivants fixés par la loi :

- **l'augmentation des taux de succès aux appels à projets**, notamment sur l'appel à projets générique (APPG), **qui atteint 23% en 2021**, contre 17 % en 2020. **Ce seront près de 1 800 projets qui sont soutenus dans ce cadre, soit 550 projets de plus qu'en 2020.** Conformément à ses engagements, l'ANR a alloué une part majoritaire du budget aux financements non ciblés, pour soutenir la créativité, l'émergence de nouvelles idées, et la prise de risque scientifique.
- le renforcement du financement des établissements et des laboratoires avec **l'augmentation du taux du préciput, qui passe de 19% en 2020 à 25 % en 2021**, soit un montant d'environ 170 M€ en 2021, contre moins de 100 M€ en 2020. Le préciput est un abondement financier directement versé aux établissements pour soutenir les laboratoires et les unités de recherche. Le préciput inclut outre les frais généraux, des moyens permettant de développer les capacités d'action en matière de politique scientifique.
- **le renforcement du soutien à la recherche partenariale** avec les Labcoms, programme de création de laboratoires communs entre un laboratoire public et une PME ou une ETI, les chaires industrielles pour soutenir l'investissement en R&D du secteur privé en lien avec le secteur académique et une augmentation de plus de 30%

de l'abondement du programme Carnot qui est passé de 62 M€ en 2020 à 82 M€ en 2021.

## **Des actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique**

Au cours de l'année, l'ANR a mis en place différentes dispositions prévues par la loi et son rapport annexé dont celle de consacrer **1 % de son budget d'intervention au partage de la culture scientifique**.

Suite à un appel à manifestations d'intérêt lancé en février 2021 recevant près de 400 propositions, **un plan pluriannuel d'appels à projets 2022-2024** a été défini en dont l'objectif est de soutenir la médiation et communication scientifiques, les recherches participatives, l'expertise scientifique en appui à la décision publique ainsi que des solutions innovantes.

- **1<sup>er</sup> volet : 4 appels à projets dédiés** avec un 1<sup>er</sup> appel à projets « Recherche-Action » dédié à la médiation scientifique et à la communication scientifique lancé en juillet 2021, un 2<sup>e</sup> appel visant les « sciences participatives » en 2022 ainsi qu'un 3<sup>e</sup> sur les « Solutions innovantes » et un 4<sup>e</sup> appel sur l'expertise scientifique en appui des politiques publiques » ;
- **2<sup>e</sup> volet : un soutien complémentaire pour les projets déjà financés, quel que soit le domaine de recherche**, afin de soutenir de actions de diffusion de la culture scientifique, associant laboratoires et structures spécialisées. L'ANR a par ailleurs inscrit dans son plan d'action son engagement à encourager les coordinateurs, coordinatrices et partenaires des projets financés à mener ou participer à des actions de transfert de connaissances vers les citoyens et décideurs,

L'ANR a apporté également son soutien en partenariat avec différents médias, dans le cadre d'actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique notamment pour la Fête de la Science avec la chaîne de L'esprit sorcier et pour le 1<sup>er</sup> Festival « Et maintenant ? » avec Arte et France Culture pour un grand débat d'idées associant plus particulièrement les jeunes de 18 à 30 ans.

## **Valoriser les objectifs du développement durable dans les appels à projets**

L'ANR a intégré depuis 2019 dans son plan d'action les objectifs de développement durable (ODD). En 2020, 68% des projets intègrent au moins un des 17 objectifs du développement durable de l'agenda 2030 des Nations-Unies.

Le nouveau plan d'action 2022, préparé en étroite concertation avec les différentes parties prenantes de l'agence, comporte 19 axes de recherche (sur 56) dédiés aux recherches sur la science de la durabilité, une seule santé (One Health), les transitions écologiques, les transitions énergétiques ou les transformations numériques, dans une optique de durabilité.

Dans le cadre des collaborations européennes et internationales, l'ANR poursuivra ses actions dans le cadre du Belmont Forum et la mise en place des nouveaux partenariats d'Horizon Europe dont la majorité sont liés au développement durable.

## **Mise en place du portail unique [www.appelsprojetsrecherche.fr](http://www.appelsprojetsrecherche.fr)**

Inscrit dans la LPR, et attendu depuis plusieurs années, ce portail unique présente l'ensemble des appels à projets organisés par l'ANR (plan d'action, investissements d'avenir, appels organisés pour le compte de partenaires comme l'Agence d'innovation de défense), ceux des agences partenaires du portail, l'ADEME, l'Inserm/ANRS | Maladies infectieuses émergentes,

l'Anses et l'INCa afin de faciliter l'accès aux appels à projets et aux financements associés de la recherche, avec un objectif de lisibilité, d'aides à la recherche de financements et de simplifications pour les laboratoires et les entreprises.

---

### À PROPOS DE L'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2, 3 et 4), dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

[www.anr.fr](http://www.anr.fr)



[@agencerecherche](https://twitter.com/agencerecherche)



ANR

### CONTACT PRESSE :

Katel Le Floc'h : 01 78 09 80 70 - [contactpresse@agencerecherche.fr](mailto:contactpresse@agencerecherche.fr)